

Bahar, Musa, Sukriye, Kaya... ne sont ni des malfaiteurs, ni des criminels, ni des terroristes - Faisons en sorte que, par notre solidarité, ces militants n'aillent plus en prison !

Mobilisons-nous, le jeudi 7 février 2008, dès 8h30, à Anvers pour venir assister au verdict du «procès DHKP-C»

Jusque jeudi prochain (7/02/2008), nous devrions –tous– vivre avec ce lancinant questionnement : Bahar, notre ami Bahar, sera-t-il à nouveau jeté en prison et pour combien d'années ?

Le 7 février en effet, la Cour d'Appel d'Anvers rendra son verdict dans le procès intenté contre sept membres présumés du DHKP-C. Ce sera donc la troisième fois qu'un tribunal est appelé à se prononcer sur un dossier monté de toutes pièces, où l'accusation n'a jamais cessé d'arranger la réalité pour mieux dérouter la vérité.

Pour rappel, cette affaire correctionnalisée –traversée de scandales incessants– aura d'abord versé dans la parodie (avec la nomination d'un juge tout spécialement désigné à la tête du tribunal de première instance) pour se renverser dans l'ignominie : le 26 avril 2006, à l'instigation de la Ministre de la Justice Laurette Onkelinx, une coalition de fonctionnaires –appartenant aux plus hautes sphères de l'Etat– décidaient secrètement de laisser extraditer Bahar Kimyongür vers la Turquie en chargeant la police hollandaise de le kidnapper.

BAHAR, DURSUN, FEHRIYE, KAYA, MUSA, SUKRIYE, ZERRIN...

Ce jeudi, la Cour d'Appel d'Anvers aura donc décidé du sort pénal imposable à sept militants qui ne sont ni des malfaiteurs, ni des criminels, ni des terroristes.

Aussi passionnément qu'hier, exprimons-leur notre solidarité puisque, à travers leurs cas singuliers, c'est –une nouvelle fois– le sort de nos libertés à tous qui se joue ici...

Une annonce, deux mobilisations, trois rendez-vous...

1. JEUDI 7 FÉVRIER, PRENONS CONGÉ pour assister nombreux à l'énoncé d'un verdict qui sera, quoi qu'il arrive, exemplaire.

A partir de 9 heures au Palais de Justice d'Anvers, 13^{ème} Chambre d'Appel, Waalse Kaai, 35A, 2000 Anvers.

Rassemblement sur les marches du palais dès 8 heures 30. *Venez nombreux !*

2. VENDREDI 8 FÉVRIER : CONFÉRENCE DE PRESSE EXCEPTIONNELLE... à l'initiative du Comité pour la Liberté d'Expression et d'Association et de la Ligue des droits de l'Homme, à 10 heures 30 (au siège de la Ligue, 303 chaussée d'Alseberg à Uccle), en présence des avocats de la défense et de représentants du monde syndical, associatif, artistique...

3. SAMEDI 9 FÉVRIER, quel que soit le verdict prononcé par la Cour d'Appel, le CLEA vous appelle à venir manifester, vous et vos proches –de 16 à 17 heures, sur les escaliers de la BOURSE, à Bruxelles.

Notre mot d'ordre : ***«S'associer, s'exprimer, résister... n'est pas un crime !»***

Le procureur Johan Delmulle, véritable MacCarthy du terrorisme, entend créer un précédent lors de ce procès pour pouvoir réduire au silence les voix polémiques et contestataires en Belgique. Pour atteindre cet objectif, tous les mauvais coups lui semblent bons. Ainsi, comme vient de le confirmer le rapport du Comité "R" (surveillance des services de renseignements), le procureur Delmulle a participé

activement, en avril 2006, à un complot avec collusion de fonctionnaires contre l'un des prévenus, Bahar Kimyongür, en vue d'organiser son extradition illégale vers la Turquie, c'est-à-dire très probablement vers la torture voire la mort. Si l'extradition n'a pas eu lieu, c'est grâce à l'indépendance de la justice néerlandaise, qui a jugé que les charges alléguées par la Turquie ne la justifiaient pas. *Les juges anversois feront-ils preuve de la même indépendance que leurs homologues néerlandais lorsqu'ils rendront leur verdict le 7 février ?*



Par son attitude, le procureur Delmulle montre comment la dite «guerre contre le terrorisme» peut être utilisée comme guerre contre les conquêtes démocratiques. Dès lors, peu importe que vous éprouviez ou non de la sympathie pour Bahar Kimyongür et ses co-inculpés, peu importe que vous soyez ou non interpellés par la lutte d'opposition au régime menée par le DHKP-C en Turquie, le problème central de ce procès, c'est qu'il constitue une déclaration de guerre formulée par l'État belge contre celles et ceux qui voudraient s'exprimer à travers un engagement militant, contre les citoyens de notre pays, contre leur liberté d'expression, leur liberté d'association et leur droit à la contestation.

À l'heure où il apparaît plus que jamais nécessaire de résister et de s'organiser en vue de défendre les droits démocratiques menacés, nous devons –démocrates et progressistes– dans l'exercice de notre droit commun à militer, nous mobiliser et nous unir autour de la défense de cette idée : ***s'exprimer, s'organiser, contester, ce n'est pas du terrorisme !***

*Le Comité pour la Liberté d'Expression et d'Association
www.leclea.be*

7 février 2008 : Rendez-vous dès 8h30 au Palais de Justice d'Anvers, 13^{ème} Chambre d'Appel, 35A Waalse Kaai

Départs groupés : •À partir de Bruxelles, le rendez-vous est fixé à 7h15 précises dans le hall de la Gare centrale
•à Liège, à 6h45 précises au parking jouxtant la gare de bus derrière l'Hôtel de Ville.

Il convient d'arriver à la Centraal Station d'Anvers à 8h10 pour prendre le bus 23 de *Lijn* direction Waalse Kaai.

«Résister n'est pas un crime», le film de Marie-France Collard, Foued Bellali et Jérôme Laffont qui retrace le combat du Clea pour la liberté d'expression et d'association - Bientôt disponible en DVD - Offrez-le et soutenez notre combat - Plus d'informations sur notre site.

labelgique 7

Justice / La Sûreté de l'Etat parle d'un « plan machiavélique »

La Belgique a bien voulu livrer Kimyongur

Le rapport annuel du Comité R (surveillance des services de renseignements) confirme que la Belgique a bel et bien voulu livrer l'un de ses ressortissants, Bahar Kimyongur, à la Turquie en contravention avec toutes les règles de droit. En septembre 2006, *Le Soir* révélait qu'une réunion secrète a rassemblé le 26 avril 2006 au centre de crise du ministère de l'Intérieur 25 magistrats et fonctionnaires représentant la Justice, l'Intérieur et les services du Premier ministre. Cette réunion concernait le sort à réserver à Bahar Kimyongur, un ressortissant belge sympathisant de l'organisation d'extrême gauche turque DHKP-C, condamné à quatre ans ferme par le tribunal correctionnel de Bruges.

Un mois plus tôt, « un service de renseignements ami » (ndlr : les services secrets turcs, selon nos informations), note le rapport, indique que Kimyongur est susceptible de prendre la fuite et de se soustraire à son procès en appel à Gand. La Sûreté ne croit pas en cette éventualité. L'information remonte à la ministre de la Justice et au parquet fédéral qui organisent la fameuse réunion secrète du 26 avril. Au cours de celle-ci, il est demandé que l'OA3 (la police antiterroriste) et le parquet fédéral prennent con-

tact avec le parquet néerlandais en vue de procéder à l'arrestation de Kimyongur, qui doit se rendre à un concert aux Pays-Bas, et de permettre ainsi sa livraison à la Turquie qui a délivré un mandat d'arrêt international.

Le compte rendu de cette réunion est modifié à la demande du parquet fédéral, car l'illégalité de l'opération a été soulignée par plusieurs participants ; la Belgique ne pouvant livrer un de ses ressortissants à un pays étranger. Dans un compte rendu, non

« La police néerlandaise pourrait être susceptible de l'intercepter et de le mettre à la disposition des autorités turques »

amendé par le parquet fédéral, l'un des agents de la Sûreté note : « Une solution serait d'organiser une surveillance avec l'espoir qu'il (Kimyongur) se rende aux Pays-Bas. La police néerlandaise pourrait être susceptible de l'intercepter et de le mettre, le cas échéant, à la disposition des autorités turques. » Des membres de la Sûreté présents se sont offusqués de ce procédé illégal. L'un d'eux, déposant devant le Comité R, a ainsi exprimé son étonnement : « Le scénario proposé lors de la réunion de crise était machiavélique ! ».

En exécution des décisions de cette réunion, la police anti-terroriste et la Sûreté ont mis en place une surveillance sur Kimyongur. Leurs homologues néerlandais étaient tenus au courant. Et le parquet fédéral, selon le rapport, demande au juge d'instruction chargé de l'enquête sur la disparition de la militante Fehryie Erdal, de délivrer un mandat à la DSU (unités spéciales de la police fédérale) lui permettant d'effectuer une « observation transfrontalière ». Durant toute l'opération, les services turcs et néerlandais sont tenus au courant par leurs homologues belges. Et c'est ainsi que la voiture de Kimyongur fut interceptée par une voiture banalisée de la police néerlandaise. Son extradition vers la Turquie fut finalement refusée.

Dans son rapport, le Comité R exprime des doutes sévères : « la prétendue finalité judiciaire de l'opération suscite des questions », écrit le Comité R qui déplore que « la Sûreté n'ait pas effectué d'analyse juridique sérieuse sur la légalité de sa mission ». Il relève que « les services de renseignement ne sont pas légalement compétents pour observer des personnes ». Son rapport s'interroge aussi sur la légalité de la transmission par la Sûreté à l'AIVD (les services néerlandais) de données personnelles relatives à un ressortissant belge. Des renseignements sur le déplacement de M. Kimyongur, selon nos informations, ont également été transmis aux Turcs.

La ministre de la Justice de l'époque Laurette Onkelinx avait démenti l'intention de la Belgique de livrer Kimyongur à la Turquie en le livrant d'abord aux Néerlandais. Le rapport de la Sûreté la dément. Le débat parlementaire sur cette affaire d'Etat n'a jamais eu lieu. « Anne-Marie Lizin, alors présidente du Sénat, n'a jamais voulu réunir une commission à ce sujet », déplore la sénatrice MR Christine Defraigne. ■ MARC METDEPENNINGEN



L'EXTRADITION VERS LA TURQUIE du Belge Bahar Kimyongur n'a finalement jamais eu lieu. © DOMINIQUE DUCHESNES.